

Information préventive des populations riveraines de sites industriels à haut risque : l'exemple Isérois

Laurent Albert, ingénieur de l'industrie et des mines à la DRIRE et secrétaire du CIRIMI

Les industries chimiques, pétrochimiques et nucléaires sont historiquement bien implantées dans le département de l'Isère. Si ces industries, qui utilisent souvent des technologies de pointe, sont sources de progrès économique, elles peuvent aussi présenter un certain nombre de dangers liés aux produits, aux procédés ou aux équipements. Les acteurs concernés : l'Etat, les industriels mais aussi les communes, doivent faire en sorte que ces dangers n'engendrent pas d'événements accidentels majeurs pour les populations avoisinantes. La prise de conscience collective de ces risques est réelle depuis de nombreuses années, néanmoins elle s'accroît à la suite d'accidents industriels tels que celui, très récent, d'AZF à Toulouse.

En France, la politique de maîtrise des risques industriels majeurs s'organise au travers de quatre grands axes d'actions, qui permettent d'agir sur les deux composantes du risque, à savoir la probabilité d'occurrence et la gravité de ses effets. Il s'agit de prévenir et réduire les "risques à la source", de planifier l'organisation et les moyens de secours en cas d'accident, de maîtriser l'urbanisation autour des sites industriels à haut risque et d'informer les populations riveraines.

Dans la chaîne des actions de prévention face aux accidents industriels, l'information des populations reste donc un maillon essentiel. Ce droit à l'information a été imposé en France par la loi du 22 juillet 1987 sur les risques majeurs et renforcé à la suite de la directive Seveso2.

Ainsi obligation est faite aux exploitants d'une installation Seveso "seuil haut" ou d'une Installation Nucléaire de Base de faire au moins tous les 5 ans, une information des populations riveraines sur la nature des risques générés, la façon dont elles seraient averties en cas d'alerte, les consignes de

sécurité et les comportements qu'elles devraient alors respecter.

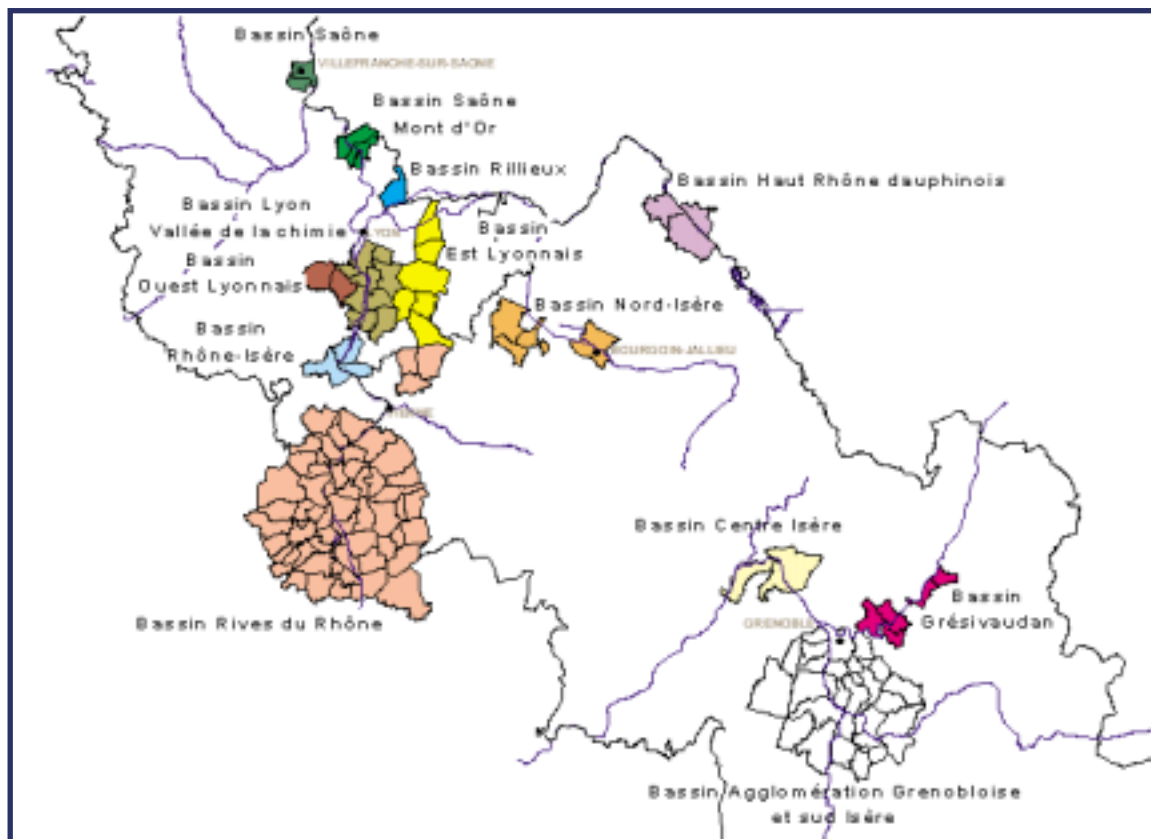
Afin de répondre à cette obligation et cette échéance, une campagne d'information des populations sur les risques industriels majeurs a débuté officiellement le 12 mai 2003 conjointement dans les départements du Rhône et de l'Isère.

En Isère, le CIRIMI (Comité pour l'Information sur les Risques Industriels Majeurs dans le département de l'Isère), structure collégiale de concertation réunissant sous la présidence du Préfet les différents acteurs essentiels en matière de prévention des risques industriels (Services de l'Etat, Industriels, Collectivités locales, Associations et Médias Locaux) est le maître d'œuvre de cette campagne d'information. Elle s'articule autour des vingt neuf établissements Seveso "seuil haut" et des quatre Installations Nucléaires de Base du département, et concerne près de 580 000 personnes en Isère (1 100 000 personnes au total pour la campagne Rhône et Isère). En effet, soixante seize communes iséroises et trente huit de départements limitrophes (Ain, Ardèche, Drome, Loire, Rhône) réparties en 6 bassins d'information et un bassin bi-départemental sont impliquées dans cette campagne. Il est important de signaler que l'information sur les risques industriels majeurs est réalisée sur la totalité du territoire des communes concernées, même si les effets d'un accident majeur n'affectent qu'une partie de celle-ci.

Les établissements industriels et les populations concernées

Département du Rhône	Département de l'Isère
<ul style="list-style-type: none">➤ 24 établissements industriels classés Seveso "seuil haut"➤ 32 communes (dont les 7^{ème} et 8^{ème} arrondissements de Lyon et une commune de l'Isère) répartis en :<ul style="list-style-type: none">➔ 6 bassins d'information <p>environ 515 000 habitants concernés</p>	<ul style="list-style-type: none">➤ 29 établissements industriels classés Seveso "seuil haut"➤ 4 Installations Nucléaires de Base➤ 114 communes :<ul style="list-style-type: none">- 76 dans le département de l'Isère- 38 dans des départements limitrophes (Ain, Ardèche, Drôme, Loire, Rhône) <p>répartis en : ➔ 6 bassins d'information</p> <p>environ 580 000 habitants concernés (dont 510 000 en Isère)</p>
+ 1 bassin d'information bi-départemental	

Les bassins d'information de la campagne



Les principales actions menées au cours de cette campagne seront :

✓ Lancement de la campagne : une conférence de presse dans chaque département (Rhône et Isère) présidée par les Préfets : lundi 12 mai 2003 à 11h ;

✓ Diffusion d'un guide d'information (tirage : 615 000 exemplaires) accompagné d'un cahier descriptif du bassin d'information et des entreprises à risques majeurs qui s'y trouvent. Ce guide, trois volets 20 X 20, expose au grand public les notions de base sur les risques industriels majeurs, il est accompagné d'une fiche détachable présentant les "bons réflexes" à avoir en cas d'alerte ; le guide et le cahier sont mis sous enveloppe et diffusés à chaque foyer concerné par les communes qui constituent des relais d'information forts dans le cadre de cette campagne ;

✓ Diffusion d'un dossier d'information (20 000 exemplaires) à destination des relais d'opinion (mairies, élus, associations locales, professionnels de la santé, établissements scolaires, services publics, entreprises de plus de 50 salariés, ...) qui bénéficient d'une situation privilégiée pour répondre aux éventuelles questions de la population ;

✓ Réalisation d'un film sur les risques industriels majeurs (10 min - 2000 exemplaires) visant à présenter la nature des risques, les mesures préventives prises tant par les industriels que par les pouvoirs publics pour faire face à ces accidents majeurs et en limiter le plus possible les effets, et informer sur les réflexes à adopter si un accident survenait. Il constituera une introduction au cours de diverses manifestations publiques et interventions : réunions publiques,

interventions auprès des entreprises, collectivités territoriales, associations, scolaires, médias... ;

✓ Organisation de 16 réunions publiques dans chaque bassin d'information afin que la population concernée puisse poser les questions qui la préoccupent, la publicité pour ces réunions publiques sera réalisée par voie d'affichage et aux travers des médias (notamment les bulletins municipaux) ;

✓ Diffusion aux établissements scolaires, aux établissements industriels et aux communes concernées par la campagne, d'un CD-Rom sur les risques majeurs (qui traite 10 risques majeurs dont les risques industriels et nucléaires) réalisé en partenariat avec l'Education Nationale (académies de Lyon et Grenoble) et l'IRMa ;

✓ Organisation d'opérations "Bus Inforisques" (en association avec l'institut des risques majeurs et le soutien du Conseil Général de l'Isère, membres du CIRIMI) ; un circuit en bus pour des scolaires est organisé sur la base d'une visite de site industriel, source de risques majeurs potentiels, ce circuit est agrémenté, à l'intérieur du bus, par des exposés et des études de cas illustrés ;

✓ Mise à disposition d'affichettes présentant les "bons réflexes" à adopter en cas d'alerte destinées aux lieux publics et aux entreprises (10 000 exemplaires) ;

✓ Mise à disposition du **numéro Vert 0 800 50 73 05 (appel gratuit)** rappelant les consignes et permettant d'entendre le son de la sirène d'alerte en cas d'accident industriel majeur. ■